



Asamblea General

Distr. general
19 de marzo de 2014
Español
Original: francés

Consejo de Derechos Humanos

25º período de sesiones

Tema 3 de la agenda

**Promoción y protección de todos los derechos humanos,
civiles, políticos, económicos, sociales y culturales,
incluido el derecho al desarrollo**

Información presentada por el Consejo Nacional de Derechos Humanos del Reino de Marruecos*

Nota de la Secretaría

La Secretaría del Consejo de Derechos Humanos transmite adjunta la comunicación presentada por el Consejo Nacional de Derechos Humanos del Reino de Marruecos**, que se reproduce a continuación de conformidad con el artículo 7 b) del reglamento que figura en el anexo de la resolución 5/1 del Consejo, según el cual la participación de las instituciones nacionales de derechos humanos se basará en las disposiciones y prácticas convenidas por la Comisión de Derechos Humanos, incluida la resolución 2005/74, de 20 de abril de 2005.

* La institución nacional de derechos humanos tiene la acreditación de la categoría "A" ante el Comité Internacional de Coordinación de las Instituciones Nacionales para la Promoción y la Protección de los Derechos Humanos.

** Se reproduce en el anexo tal como se recibió, en el idioma en que se presentó únicamente.



Anexo

[Francés únicamente]

Conseil National des Droits de L'Homme du Royaume du Maroc, Institution Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Débat annuel sur les droits de l'homme des personnes handicapées

Monsieur le Président,

Le Conseil national des droits de l'Homme du Royaume du Maroc (CNDH) est honoré de prendre part à ce débat et exprime ses vifs compliments au HCDH pour la pertinence des recommandations de son étude sur le droit des personnes handicapées à l'éducation inclusive.

Au Maroc, en dépit des avancées de la Constitution de 2011 qui bannit toute discrimination sur la base du handicap et instaure l'obligation d'œuvrer pour mobiliser tous les moyens facilitant l'égal accès à une éducation accessible et de qualité, des lacunes persistent comme le non-respect du principe de la reconnaissance des capacités évolutives des enfants handicapés.

Le CNDH a signé des conventions de partenariat avec les Académies Régionales de l'Education et la Formation pour l'inclusion des droits de l'Homme dans le système d'enseignement. Aussi, plusieurs ateliers thématiques sur l'éducation inclusive ont été tenus notamment dans le cadre des deux dernières éditions du Salon international de l'édition et du livre de Casablanca. De plus, le CNDH a mené une étude dans les provinces du Sud sur l'accès des personnes handicapées à leurs droits qui converge avec les conclusions formulées dans l'étude du HCDH, particulièrement en matière d'accessibilité, d'encadrement pédagogique et d'accompagnement individualisé. Enfin, le CNDH publiera en octobre prochain une étude sur la politique publique relative à l'éducation inclusive.

Le CNDH réaffirme la nécessité d'adopter une approche inclusive basée sur le droit dans la politique publique éducative et s'engage à apporter son expertise en la matière.

Il recommande au gouvernement de fournir plus d'efforts, en vue d'adopter des mesures législatives et financières et de veiller à :

- La formation continue et le renforcement des capacités des différents acteurs en matière de communication alternative et augmentative ;
- L'intégration des outils de l'éducation inclusive dans la formation initiale et continue ;
- La prise en charge permettant de garantir l'accès de tous à l'école ;

- L'orientation, le soutien aux familles des personnes handicapées et le renforcement de leurs capacités d'accompagnements.

Je vous remercie de votre attention.
